



COMPTE RENDU du CSAL du 20/02/2023

1 – Procès verbal du CTL du 15/11/2022
adopté à l'unanimité par SOLIDAIRES et la CGT.

2 – Exercice emplois 2023

Cette année, il n'y aura pas de suppressions d'emplois à la DSFP.

Selon l'Administration, nous serions épargnés du fait d'appartenir à la Gestion Publique Hospitalière.

En revanche, les suppressions d'emplois à la DGFIP s'élève à 850.

A ce jour, la Direction ne prévoit pas de modifier la répartition des emplois actuels.

Actuellement, 15 postes sont vacants au sein de notre Direction.

Cette vacance serait due à des agents non arrivés ou partis.

Par ailleurs, SOLIDAIRES a demandé la répartition par catégorie des postes contractuels.

Concernant l'attribution de vacataires, la Direction étudie les demandes de chaque service; mais, indique un taux de défections important.

SOLIDAIRES et la CGT ont refusé de prendre part au vote sur le volet Emplois.

3 – Budget DSFP

- Bilan 2022 :

Le budget participatif a permis la rénovation des sanitaires (douche et toilettes) présents dans le sous-sol du bâtiment Galien, projet à l'initiative de SOLIDAIRES; ceux-ci seront prochainement mis en service.

L'année 2022 a été également marquée par l'achat d'un véhicule électrique et par le déploiement du télétravail.

Le montant de la reprise de Bercy au 29/12/2022 est de 224 599 €.

Le Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie au Travail a été utilisé dans sa globalité.

Il a permis notamment la création d'une salle multi-activités, qui sera prochainement inaugurée.

- Budget prévisionnel 2023 :

La dotation 2023 est en hausse par rapport à l'année écoulée.

La DSFP est en contact avec l'AP-HP pour le renouvellement de la convention d'occupation triennale à compter du 22/05/2023.

Cette convention inclurait l'aménagement d'un espace extérieur pour les agents de la DSFP.

Des dispositifs, tels que l'isolation des portes, vont être pris afin d'insonoriser les salles de réunions ainsi que les bureaux de la direction.

Par ailleurs, un montant prévisionnel de 30 000 € sera alloué pour les frais de poursuites versés aux huissiers de justice et frais d'avocats dans le cadre du recouvrement judiciaire. Pour la phase comminatoire amiable, la sélection d'un nouveau titulaire au titre du recouvrement des créances pour ce marché sera passée.

4- Questions diverses :

Accueil téléphonique :

Des décisions seront prochainement prises concernant la révision du message d'accueil lorsque l'utilisateur contacte la DSFP.

La mise à disposition en ligne des duplicatas ainsi que le projet d'un formulaire sur le site de l'AP-HP pour les contestations devraient permettre une diminution de la volumétrie du nombre d'appels.

A ce jour, La Direction indique un taux de décrochés d'environ 80 %.

La Direction indique qu'elle sera informée le 28 février des directives du Secrétariat Général concernant les collègues considérées comme vulnérables au COVID.

Une convention Hôpital sans tabac a été signée entre l'hôpital Tenon et l'ARS et sera applicable en mai 2023.

Il y a un assouplissement du port du masque dans l'enceinte de l'hôpital.

Cependant, la DSFP indique qu'elle est dans l'attente de consignes de la part du Secrétariat Général.

De plus, SOLIDAIRES a demandé si ALOA (l'application qui permet de déposer et gérer les demandes de mutations locales) allait être mis en place pour les nouveaux arrivants à la DSFP. La Direction va y réfléchir et indique qu'elle prête attention au profil des nouveaux arrivants lors des affectations.